



La lettre du Snadige N°29

CAP d'administrateur hors classe du 16 novembre 2012

La CAP de passage à la hors classe 2012 s'est tenue le vendredi 16 novembre. Notre déclaration liminaire a été la suivante :

« Lors d'une réunion informelle le 15 octobre, les organisations syndicales ont évoqué avec la Direction le développement d'une filière d'expertise et la définition de critères pour l'appliquer au passage à la hors classe. Le Snadige-CGC est évidemment demandeur d'une telle filière afin de ne pas reconnaître que les carrières de management ou de direction de projet. Mais il faut que les critères encadrant cette filière soient clairs, que la Direction donne aux représentants du personnel les éléments pour juger si les cas individuels remplissent les critères définis (la Direction s'y était engagée, mais n'a pas tenu cet engagement cette année), et que cette filière ne soit pas réservée aux chercheurs du Crest.

Taux de « pro/pro »

Paradoxalement, lors de cette même réunion, nous avons appris que le taux de passage à la hors classe pour les administrateurs de l'Insee avait été réduit de 24% à 21 %. On voit mal comment développer une nouvelle filière de promotion quand le nombre de places disponibles diminue...

Pourtant, la CGC avait à plusieurs reprises déploré que le nombre de proposés ne soit pas saturé et que des places soient donc perdues chaque année. Situation d'autant plus paradoxale que, dans le même temps, la Direction refusait le passage à la hors classe aux administrateurs en détachement, position dont nous continuons à contester la légalité. Le Snadige avait même demandé que ce taux soit augmenté pour se rapprocher d'autres corps similaires.

Ce qui devait arriver arriva : à force de ne pas saturer le taux, le taux a été baissé et désormais nous allons devoir gérer la pénurie sur ce point, comme sur d'autres. Nous vous demandons des explications sur cette décision : qui l'a prise ? Quelle a été la position de l'Institut ? Des administrateurs remplissant les critères dès cette année devront-ils attendre l'année prochaine ?

Ceci montre le manque d'ambition de la Direction de l'Insee pour ses cadres. Mais cette décision faite suite à des nombreuses autres prises de position.

Les postes de Directeur de projet et d'expert de haut niveau

Les postes d'encadrement à l'INSEE sont des postes exigeants qui méritent une reconnaissance, d'autant qu'ils sont de plus en plus difficiles à exercer avec le reporting qui continue à se développer, les tâches administratives de plus en plus lourdes, les objectifs en hausse, les moyens en baisse, etc.

Mais il faut aussi reconnaître la fonction d'expertise et de direction de projet qui sont aussi nécessaires à l'Institut et développer ces 3 filières selon les meilleurs profils des agents. Nous rappelons, une fois encore, notre demande de création de ces postes de directeurs de projet et experts de haut niveau, domaine où l'Insee est à la traîne par rapport aux autres directions.

Le statut des administrateurs de l'Insee

Lors d'une entrevue à l'été, vous aviez pris l'engagement de sortir pour septembre le bilan des corps supérieurs, 1^{ère} partie d'une mission de l'IG, afin de pouvoir situer l'Insee par rapport aux corps comparables. Vous aviez également indiqué que vous feriez évoluer le statut des administrateurs à court terme avec l'accès à la Bbis sur contingent d'emplois. Ces demandes représenteraient environ 80.000 euros par an, montant dérisoire pour un Directeur qui a obtenu 8 millions d'euros et se fait fort de trouver encore plusieurs autres millions dans le cadre du triennal, pour les nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs. Cette demande n'a rien d'extraordinaire : il s'agit juste d'aligner notre statut sur celui des administrateurs civils, comme c'est toujours le cas. Rien à ce jour. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas la lettre de mission promise incessamment à la CAP de l'an dernier.

Le Snadige demande aussi, avant 2014, une amélioration du statut aligné sur les administrateurs de la DGFIP comme les douaniers viennent aussi de l'obtenir.

Mais les changements que nous demandons dans notre statut ne concernent pas uniquement la rémunération : les recrutements dans le corps doivent également être revus à la hausse. En particulier, nous demandons une augmentation du nombre de postes pour des normaliens, et une augmentation du nombre de promotions au choix, car le nombre actuel de places équivaut à un taux de promotion dérisoire (environ 2%) alors que de nombreux attachés principaux occupent pendant des années des postes de niveau administrateur. L'augmentation des postes pour les normaliens et les promotions au choix irait également dans le sens d'une plus grande féminisation du corps, ce qui est un objectif affiché de la Direction.

Des sanctions individuelles sans justification

Lors de la CAP de l'année dernière, un administrateur remplissant tous les critères de l'administration s'était vu injustement refuser le passage à la hors classe, pour des raisons que nous n'avons toujours pas comprises. Nous observons que cette année, la Direction rectifie cette injustice mais quel gâchis ! Notons que cet agent a décidé de prendre un poste hors de l'Insee et n'y reviendra sans doute pas de si tôt : on ne peut que déplorer cette perte de capital humain.

Nous pourrions poursuivre cette liste : manque de transparence pour les nominations à la hors classe, choix de supprimer des postes d'attachés pour respecter le plafond d'emploi...

Qu'est-ce qui peut justifier que les cadres A de l'Insee soient ainsi sanctionnés ?

Vous allez sans doute nous répondre que nous noircissons le tableau et qu'on n'est pas si mal à l'Insee. Nous vous rappellerons cependant les faits suivants :

- le corps des administrateurs de l'Insee n'est plus jugé aussi attractif par les sortants de l'Ecole Polytechnique. Une année, l'Insee n'a même pas réussi à pourvoir tous les postes
- lors de la disparition du corps des Commissaires contrôleurs des assurances, une seule personne a souhaité rejoindre le corps de l'Insee, contre deux à l'Igas, tandis que le reste du corps était absorbé par le corps des Mines
- aujourd'hui, nous traitons le cas d'une démission d'un élève administrateur, chose qui est assez exceptionnelle ; espérons que ce ne soit pas l'amorce d'une tendance nouvelle.

Nous sommes conscients que le manque de considération ne touche pas que les administrateurs que nous représentons. Ainsi :

- les problèmes toujours non résolus sur les primes touchent toutes les catégories.
- le passage des enquêteurs au NCEE va se faire au forceps. Après 3 ans de discussion, « l'atterrissage » de ce projet va se faire dans la précipitation, imposant notamment dans les mois qui viennent une charge de travail démentielle aux agents des DEM et des SAR qui se sentent sacrifiés. On ne peut que déplorer que les avancées pour les enquêteurs se fassent à ce prix. Pour sa part, la CGC a d'ores et déjà demandé en CT que les agents des DEM et des SAR bénéficient d'une NBI pour que leur implication soit reconnue, mais les autres OS s'y sont opposées : la CGC est visiblement la seule qui se préoccupe de ces agents.
- on peut également citer un exemple de la « mesquinerie ordinaire » de la Direction : les indemnités des agents organisant les concours. Suite à un arrêté ministériel encadrant ces indemnités dans des fourchettes, la Direction de l'Insee a décidé unilatéralement de retenir systématiquement les indemnités les plus basses possibles pour tous les concours. En particulier, pour les concours de contrôleurs, cela a abouti à une diminution des indemnités par rapport à l'année précédente (par exemple, 1 euro par copie corrigée, contre 1,5 à 2 euros dans le précédent barème, alors que dans l'arrêté la fourchette allait de 1 à 3 euros...). La conséquence a été immédiate : plusieurs agents participant à l'organisation des concours depuis plusieurs années ont abandonné. Face à cette situation, rassurons-nous : la Direction a décidé... de monter un groupe de travail...

Mais peut-être nous direz-vous, là encore, que nous noircissons le tableau... »
Fin de la déclaration liminaire.

Le directeur général nous a répondu que comme nous faisons les questions et les réponses. Par ailleurs il nous a redit, comme aux CTR, que sa perception de la situation était que tout allait bien puisque tous les travaux avancent normalement et que les publications paraissent. Pour nous cette réponse est tout à fait provocante et révélatrice du décalage entre la direction et ses cadres, fossé qui est en train de se creuser. Les événements récents sur la paie ne vont faire qu'en ajouter. Jusqu'à quand cela peut il durer ?

Selon le document de la Direction sur la « filière d'expertise académique » pour le passage à la hors classe, les critères sont les suivants :

Dans cette filière peut être promu un candidat investi dans des enjeux scientifiques importants pour l'INSEE et la statistique publique et donc les travaux de recherche et l'insertion dans les milieux académiques ont atteint un niveau de reconnaissance suffisant.

L'appréciation porte conjointement sur trois critères, qui peuvent être appréciés par différents éléments objectifs :

- *la qualité scientifique du candidat : publications dans des revues scientifiques, citations, lettres de recommandation ;*
- *le rayonnement scientifique et pédagogique : expérience réussie d'enseignement, détention d'une HDR, implication dans l'organisation de colloques, direction de filière, activité de referee, participation à des commissions ou sociétés savantes*
- *l'investissement dans des enjeux scientifiques importants pour la statistique publique : participation à des travaux ou des publications du SSP, rôle de conseiller thématique.*

L'appréciation des deux premiers critères se fonde sur une appréciation du dossier portée par le Genes.

La Direction a indiqué qu'il s'agissait moins de développer cette filière que d'en clarifier les critères. Nous avons approuvé cette démarche et nous avons suggéré que les critères et la procédure soient diffusés plus publiquement, par exemple sur le site intranet de la division Mobilités.

Comme les autres organisations syndicales, nous avons rappelé notre crainte, déjà exprimée lors de la réunion informelle de mi-octobre, concernant la place centrale accordée au Genes dans la procédure : on peut craindre que la sélection s'oriente vers des administrateurs affiliés au Genes ou utilisant des méthodologies similaires, et que les chercheurs utilisant d'autres approches soient défavorisés. JL Tavernier a estimé qu'en effet, il n'était pas souhaitable que le Genes soit le seul à

apprécier la qualité des travaux et qu'il fallait également associer, par exemple, des experts de la DMCSI ou des cadres ayant une expérience reconnue dans le domaine de la recherche.

La Direction a indiqué que, parmi les agents participant à l'organisation des concours, il n'y avait eu une seule réelle démission : les autres réservent leur décision selon les conclusions du groupe de travail. Un nouvel arrêté sera pris prochainement pour fixer le montant des indemnités 2013.

La CAP a examiné une demande de révision de note d'un administrateur hors classe. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du cas individuel ; nous indiquerons seulement que les organisations syndicales étaient favorables à l'unanimité à cette révision de note mais que la Direction l'a refusée. Un point d'information a été fait à propos de la démission d'un élève administrateur ; là encore, on ne rentrera pas ici dans le détail du cas individuel, mais on peut mentionner que la place laissée vacante par cette démission a bénéficié au premier de la liste complémentaire.

A l'occasion de la CAP, il nous a été indiqué que les cadres supérieurs touchés par la réorganisation de la DG bénéficieraient du maintien de leur primes, y compris de chef de division même en l'absence de poste de même niveau occupé. Ceci n'avait pas été écrit de façon explicite par la Direction mais, suite au vœu de la CGC voté sur ce point au printemps, ceci sera effectivement appliqué.

Concernant la baisse du taux de passage à la hors classe pour les administrateurs (de 24% à 21 %), la Direction a précisé que le nouveau taux de 21% était valable pour 2012, mais qu'il serait revu pour 2013 ; une nouvelle baisse n'est donc pas exclue l'année prochaine ! Elle a par ailleurs indiqué que, même si le taux équivalent pour les administrateurs civils allait également diminuer, il resterait très supérieur à celui des administrateurs Insee.

Les conséquences se font sentir dès cette année : sur les 27 administrateurs qui remplissaient les conditions statutaires et les conditions ajoutées par l'administration, seuls 26 passeront effectivement 2012. Un des 27 administrateurs devra donc attendre un an de plus.

Quelques éléments d'informations nous ont été fournis sur les réflexions en cours pour la modification du statut des administrateurs. Il était envisagé un temps de procéder tout d'abord à une modification légère (Bbis) puis à une modification plus substantielle ; finalement, une seule modification globale est maintenant envisagée. L'éventuelle fusion du corps des administrateurs et de celui des inspecteurs généraux fait partie du champ des réflexions. En revanche, notre demande d'augmenter le nombre de postes pour les promotions au choix d'attachés en administrateurs « n'est pas dans l'air du temps », selon la Direction. Celle-ci nous a par exemple indiqué que les plafonds d'emplois sont désormais fixés par catégorie, avec distinction entre A et A+. Et que d'une manière générale, la priorité de la Fonction publique va clairement aux mesures catégorielles pour les cadres B et C.

La Direction nous a également renvoyés au rapport du député Alain Fauré sur le programme « Statistiques et études économiques » dans le cadre de la loi de finances 2013. Vérifications faites, le rapporteur signale effectivement que la diminution des effectifs observée depuis quelques années à l'Insee s'est concentrée sur les cadres C alors que, budgétairement, supprimer un poste de A ou de B génère plus d'économies que la suppression d'un poste de cadre C. Si c'est une critique, elle est cependant modérée car ce même rapporteur reprend telle quelle l'explication suivante : « *L'INSEE justifie néanmoins cette évolution par l'augmentation de la technicité des postes de travail, induite par les nombreux chantiers de réingénierie qui continuent de favoriser l'automatisation de la collecte, des traitements et des échanges.* »

Mais on trouve dans ce rapport plusieurs autres informations intéressantes.

Concernant le pôle messin, il est indiqué « *le transfert à Metz d'une partie des services de l'INSEE s'élève donc déjà à plus de 70 millions d'euros... [...] À supposer que le projet atteigne les 170 agents annoncés au 1^{er} janvier 2013 [...] le coût par poste créé resterait supérieur à 411 000 euros. Le Rapporteur spécial estime qu'il est grand temps de stopper cette opération qui s'apparente à de la gabegie...* ».

Par ailleurs, à propos des effectifs de l'Insee, on peut y lire qu'à périmètre constant « *...le schéma d'emploi se situera l'an prochain à - 106 ETP, ce qui correspond à un taux de non remplacement de 45 % [...]. L'évolution de la structure globale des emplois à l'INSEE est marquée par une décroissance des effectifs depuis plusieurs années. Les effectifs réels payés en activité étaient de 5 257 agents au 1^{er} janvier 2012, contre une moyenne assez stable d'environ 6 400 agents sur la période 2000-2004.* »

Le Snadige adresse toutes ses félicitations aux nouveaux promus !

Pour conclure, on peut chercher à résumer l'avenir qui s'annonce pour l'Insee : toujours plus de missions, toujours moins de moyens, et pour ses cadres des possibilités de promotion qui stagnent (pour les attachés) ou décroissent (pour les administrateurs). Pour notre part, nous considérons que, dans ces conditions, les cadres ne pourront pas assumer plus longtemps cette pression accrue, cette intensification du rythme de travail, cette augmentation des volumes horaires (présence au bureau mais aussi travail chez soi). Même si cela nous en coûte, nous demandons donc instamment à la Direction de revoir à la baisse les travaux de l'Insee pour arrêter la dégradation des conditions de travail que nous observons depuis plusieurs années et enfin traiter le dossier statutaire.

Très bonne année 2013

